

RÉSOLUTION D'ENGAGEMENT SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL D'UNE RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIVITÉS DE NICOLET-BÉCANCOUR INC., TENUE LE 24 JANVIER 2024 À L'HÔTEL DE VILLE DE NICOLET AU 180, RUE DE MGR PANET, NICOLET, QUÉBEC, J3T 1S6.

RÉSOLUTION 2024-01-24/04

IL EST RÉSOLU :

Engagement de la SADC de Nicolet-Bécancour à agir concrètement pour la conservation de la biodiversité, pour freiner sa perte et encourager sa sauvegarde en ciblant les meilleures opportunités pour le faire.

- Considérant l'effondrement de la biodiversité, noté par la communauté scientifique, qui menace la sécurité, la santé et l'alimentation des populations de toutes les régions du monde ;
- Considérant que la conservation comprend la protection, l'utilisation durable et la restauration;
- Considérant le fait que le prochain Plan nature 2030, émanant de l'engagement du Québec à contribuer aux cibles du Cadre mondial sur la biodiversité (COP15), représente une occasion unique pour que les gouvernements, les institutions, les commerces et les industries de tous les niveaux adoptent une réponse cohérente soutenant des actions partagées visant à réduire les causes sous-jacentes de la crise de la biodiversité ;
- Considérant les effets positifs de la nature sur la santé et la qualité de vie des populations, les impacts économiques positifs de la nature dans les collectivités et son apport à la protection des infrastructures ;
- Considérant que la SADC de Nicolet-Bécancour est sensibilisée et accompagne les entreprises, organisations et municipalités de son territoire (MRC de Nicolet-Yamaska, MRC de Bécancour et Grand Daveluyville) en développement durable depuis 2017;
- Considérant que la SADC offre de la formation personnalisée en développement durable à tout type d'organisations et organise des conférences sur différentes thématiques liées au développement durable;
- Considérant qu'à travers ses accompagnements personnalisés en développement durable, la SADC aborde les enjeux environnementaux avec les gestionnaires d'entreprises et d'organisations et leaders locaux dans l'objectif d'identifier des actions prioritaires visant à réduire les impacts environnementaux de leurs activités;
- Considérant que depuis 2017, plus de 60 entreprises et organisations ont été accompagnées en développement durable permettant des retombées d'ordre économique, social et environnemental non-négligeables;

- Considérant que la SADC soutien, par du financement et des subventions, le passage à l'action ou qu'elle réfère vers des ressources spécialisées selon le cas;

Il est proposé par la présidente de la SADC de Nicolet-Béancour, Mme Ophélie Couspeyre, avec l'appui unanime du conseil d'administration, d'adopter la présente résolution.

JE CERTIFIE que la résolution qui y est mentionnée n'a pas été modifiée ou abrogée à la date de la signature du présent certificat et qu'elle a pleine force et effet.

SIGNÉ À NICOLET, LE 2/5/2024 _____ .

DocuSigned by:

2FD6E94FA33E47F5
OPHÉLIE COUSPEYRE, PRÉSIDENTE

CE QUI PRÉCÈDE EST LE TEXTE INTÉGRAL ET EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION CONCERNANT L'ENGAGEMENT SUR LA CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ, ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ, PAR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION LE 24 JANVIER 2024.